

Edito

En fin d'année 2020 et au début 2021, les informations qu'elles soient orales ou écrites concernant les mesures du plan de relance économique et écologique de la France se sont concrétisées par l'instauration de Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour notre territoire, la proposition de Madame la Préfète d'instaurer l'animation du CRTE à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sud Lozère a été validée par les 2 intercommunalités.

L'objectif affiché étant de simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'Etat.

D'ores et déjà, notre commune s'est inscrite pour bénéficier d'une expertise gratuite des ponts communaux.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni ce vendredi 12 février 2021, au foyer rural.

- Le Conseil a approuvé à l'unanimité le **programme de travaux 2021 proposé par l'ONF**, gestionnaire de la forêt communale. Pour financer en partie ces travaux, le Conseil a délibéré, sur les conseils de l'ONF, pour l'octroi d'une subvention par le Conseil Départemental de la Lozère.
- Dans le cadre des contrats territoriaux, le Conseil a adopté le **programme de voirie 2021**, concernant le reprofilage d'une partie de la chaussée communale sur la route menant à Montcamp.
- Pour répondre à une de nos principales préoccupations, le Conseil Municipal a validé le projet de mise en sécurité et de protection du matériel communal en déposant, dans les délais, une demande de DETR.

Notre demande s'articule autour d'une **extension du garage communal**, en respectant l'architecture actuelle, pour y entreposer l'étrave de déneigement, la remorque du tracteur... et la **création**, sur le serre, de **4 boxes à ciel ouvert**, pour stocker les matériaux utilisés par l'agent communal pour ses diverses activités.

- Notre commune, qui appartient au réseau Natura 2000, a été destinataire d'une dotation exceptionnelle de 1 479 € au titre de 2020. Suivant les préconisations d'utilisation, le Conseil à l'unanimité a décidé de consacrer 700 € à la création d'une haie sur le serre en relation avec le chargé de mission Natura 2000 de la Com Com à condition de les travaux soient confiés à un autoentrepreneur de la commune. Les 779 € restant étant dédiés aux plantations et fleurissement de la commune.



Tourisme vers une seule structure

Depuis 2020 a été entreprise une redéfinition de la stratégie touristique qui devrait déboucher sur le regroupement des acteurs dans une Agence de Développement Touristique Locale Gorges Causses & Cévennes. Le Tourisme étant l'affaire de tous, il a été proposé au Conseil municipal de recevoir le groupe de travail pour nous faire partager leur réflexion. Le Conseil y a répondu favorablement, tout en proposant d'élargir le cercle des participants aux acteurs touristiques de la commune (la Ruche, le camping, les propriétaires de gîte, RBNB ...). Dès que les conditions sanitaires le permettront nous organiserons cette réunion.

Transfert de la compétence Mobilité

La Communauté de Communes et la Région ont engagé des discussions dans le cadre du transfert éventuel de la compétence mobilité à la Région Occitanie. Si le calendrier est contraint, il reste des points à éclaircir et à préciser. En particulier 2 sujets ont attiré l'attention du Conseil communautaire :

→ Le transport scolaire, pour lequel nous demandons une prise charge intégrale de la Région

→ L'extension de la ligne Mende – Florac - Mende jusqu'à Alès.

Le dialogue avec la Région se poursuit, le positionnement de la Com devant intervenir au plus tard le 31 mars 2021.

Le Conseil Municipal (suite)

● Le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes s'accompagne d'une mise à disposition de l'agent communal impliquant un **remboursement des heures effectuées, des astreintes et jours fériés**. Pour 2020, nous avons perçu le remboursement des 179,50 heures, des 8 astreintes et des 2 jours fériés. En sus, la Communauté de Communes a instauré un défraiement forfaitaire du matériel de la commune utilisé, il a été décidé d'affecter l'intégralité de ce défraiement au remplacement, entretien et réparation du matériel communal.

● Après de nombreux échanges au sein du Conseil Municipal, celui-ci a rejeté la possibilité ouverte par la Préfecture de la Lozère et le Parc National des Cévennes d'adhérer à la charte du PNC.

● Les futures **élections Départementales et Régionales** sont programmées à ce jour pour les 13 et 20 juin 2021. Ces élections se déroulant le même jour, il nous faut anticiper l'organisation matérielle pour ce faire nous avons décidé de l'achat d'une urne supplémentaire et de 2 isolements réglementaires.

● Le Conseil a décidé de compléter sa **signalétique routière**, il a été convenu que nous adresserons un dossier de financement avant le 30 avril 2021 dans le cadre du reversement des recettes provenant des amendes de police.

● Enfin, il a été convenu de préciser l'utilisation des subventions d'investissement au profit des associations de la commune, en particulier le rôle pilote du Conseil municipal dans l'emploi d'un montant de la subvention au bénéfice de toutes les associations.

● Le Maire a communiqué une première approche des résultats des comptes de la commune qui seront présentés lors du **prochain Conseil Municipal du vendredi 19 mars 2021**.

Gouvernance

Après quelques mois de fonctionnement, il est apparu qu'il convenait de mieux définir la gouvernance au sein de la Communauté de Communes. En effet, l'émergence de nouveaux des conseillers communautaires doit être accompagnée pour favoriser l'efficacité de l'instance.

Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué pour établir un certain nombre de propositions qui devront être débattues et validées par le Conseil Communautaire.



Visite de Madame la Sous-Préfète (suite)

Le 24 septembre dernier, Madame la Sous-Préfète avait pris l'initiative de rendre visite à notre commune.

L'un des sujets que nous avons abordé concerné la nécessité de faire évoluer la Loi sur l'eau afin de se prémunir des inondations.

Le 21 janvier, par courrier, Madame la Sous-Préfète nous a précisé un certain nombre d'aspects réglementaires et donné des contacts afin de faire réaliser une évaluation des travaux préventifs pouvant être entrepris.

Le Conseil a décidé de prendre contact avec le Syndicat Mixte du bassin versant Tarn-Amont afin qu'il diligente l'un de ses techniciens afin d'inventorier les travaux à effectuer soit directement par les propriétaires, à défaut par la commune.